

Délibération : N°2024-03-14 : 01

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 14 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX :

Point à l'ordre du jour : • Approbation de la modification de l'ordre du jour : retrait du point « Demande de prélèvements sur les réserves de l'établissement pour un résultat comptable déficitaire- pour vote ».

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	26
Membres présents :	18
Dont membres ayant voix délibérative :	15
Membres représentés ayant voix délibérative :	3
Quorum :	13

Considérant que les demandes de prélèvements sur les réserves de l'établissement ne peuvent être faites que pour équilibrer un budget initial ou un budget rectificatif,

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le retrait du point « Demande de prélèvements sur les réserves de l'établissement pour un résultat comptable déficitaire- pour vote ».

Le résultat du vote est le suivant :
Membres présents ou représentés : 18

Pour : 18 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

le retrait du point « Demande de prélèvements sur les réserves de l'établissement pour un résultat comptable déficitaire- pour vote » avec 18 voix pour.

Fait à Montpellier, le 14 mars 2024
Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

